

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 NOVEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (48) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROUSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Pouvoirs (12) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Roland MOREAU, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Jean-François MOREAU pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie MOREAU pouvoir à Etienne HUCAULT, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Bruno BODIN, Patricia YOU pouvoir à Claude POUSIN

Absents (27) : Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Date de convocation : 29-10-2025

Secrétaire de séance : François MARY

FINANCES

Budget principal CA2B : Prise en charge du déficit de la régie d'avance "Aire d'accueil des gens du voyage"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative à la responsabilité des gestionnaires publics ;

Considérant le marché en vigueur avec la société ACGV Services relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage approuvé par décision du Président D-2024-034 en date du 6 février 2024 ;

Considérant le déficit de la régie d'avances des aires d'accueil gens du voyage d'un montant de 1 214,34 € ;

Dans le cadre d'un marché public notifié en mars 2024, la société ACGV Services s'est vue confier la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Bocage Bressuirais. La société prend ainsi en charge la gestion des régies d'avances et de recettes.

Concernant la régie d'avances, un déficit de caisse a été constaté de l'ordre de 1.214,34 €, déficit acté par Procès-Verbal du Comptable du Trésor en date du 26 novembre 2024.

Constatant l'utilisation illicite d'une carte bancaire non restituée par la société ACGV Services mais également non récupérée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il est proposé la répartition de la prise en charge du déficit de la régie d'avances à hauteur de 50% pour chacune des parties.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver la répartition de prise en charge du déficit de la régie d'avances à hauteur de 50% pour chacune des parties ;**
- **approuver le remboursement d'un montant de 607,17 € par la société ACGV Service au vu des éléments susmentionnés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **12 NOV. 2025**

Notifié ou publié le **12 NOV. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

